

LIRE ET SOURIRE
Fonds de dotation
24 avenue Joannès Masset
69009 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

LIRE ET SOURIRE

Fonds de dotation
24 avenue Joannès Masset
69009 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du fonds de dotation LIRE ET SOURIRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation LIRE ET SOURIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Première application du règlement ANC 2022-06* » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels concernant la première mise en application du règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général et ses principaux impacts en termes de présentation des comptes annuels de l'exercice. Cette première application n'a pas d'incidence sur le bilan d'ouverture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le suivi et la comptabilisation de la dotation consommable du fonds.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité Du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières,
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES

Laurent SIMO

Signé par Laurent Simo
Le 22 juin 2026

In Extenso
signature électronique

doc_qDZw
t4_xyWEJbOS6kwd

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Fonds de dotation lire et sourire

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025		Au 31/12/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 494	1 451	42	540
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	1 494	1 451	42	540
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif immobilisé	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				1 050
	Autres immobilisations financières				1 050
	TOTAL				1 050
Total (II)		1 494	1 451	42	1 590
Actif circulant	Créances				
	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				5 305
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	10 000		10 000	26 000
	Charges constatées d'avance				840
	TOTAL	10 000		10 000	32 145
Actif circulant	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	136 462		136 462	125 352
	TOTAL (III)	146 462		146 462	157 497
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		147 956	1 451	146 505	159 088
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Fonds de dotation lire et sourire

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	60 000	60 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	83 904	220 891
	Excédent ou déficit de l'exercice	-1 806	-136 986
	Situation nette (sous-total)	142 097	143 904
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		142 097	143 904
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 407	15 184
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		4 407	15 184
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		146 505	159 088
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fonds de dotation lire et sourire

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		39 955
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	91 757	114 428
	<i>Dons manuels</i>	42 749	55 394
	<i>Mécénats</i>	49 007	59 033
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Charges d'exploitation	Contributions financières	30 000	75 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	950	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		7 087
	Autres produits	0	239
	Total des produits d'exploitation (I)	122 707	236 710
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	10 030	44 183
	Aides financières	114 732	331 308
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	498	597
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	950	
	Total des charges d'exploitation (II)	126 210	376 088
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-3 503	-139 378
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 696	2 392
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	1 696	2 392
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 696	2 392
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-1 806	-136 986

Mission de présentation

Page 7 / 33

torvs
mazars

Fonds de dotation lire et sourire

Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	124 403	239 102
Total des charges (II + (IV + VI) + VII + VIII)	126 210	376 088
EXCÉDENT OU DEFICIT	-1 806	-136 986
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	4 784	6 185
Bénévolat		
TOTAL	4 784	6 185
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	4 784	6 185
Personnel bénévole		
TOTAL	4 784	6 185

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif, en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivant :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'entité applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;

Annexe aux comptes annuels

- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VIIC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VIIC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
VIIC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
Description d'opérations auparavant comptabilisées en transferts de charges, par exemple Refacturations de la taxe foncière	Transferts de charges d'exploitation	Production vendue de services	
Avantages en nature	Transferts de charges d'exploitation	Au crédit des charges de personnel	
Remboursements d'assurance	Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	
Autres transferts de charges	Transferts de charges d'exploitation, financières ou exceptionnelles	Au crédit des services extérieurs, des impôts et taxes, des charges financières	
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt	Charges d'exploitation	Charges financières	

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

Matériels de bureau : 3 ans en linéaire ;

Matériels informatiques : 3 ans en linéaire ;

Mobiliers : 10 ans en linéaire ;

2. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3 398	-	1 904	1 494
Immobilisations financières	1 050	-	1 050	-
TOTAL	4 448	-	2 954	1 494

Annexe aux comptes annuels

3. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 857	498	1 904	1 451
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	2 857	498	1 904	1 451

4. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	950	-	950	-
TOTAL	950	-	950	-

5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	10 000	10 000	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	10 000	10 000	-

Informations relatives au passif

Annexe aux comptes annuels

1. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	4 407	4 407	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	4 407	4 407	-	-

2. Variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	60 000	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	220 891	-136 986	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-136 986	136 986	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	143 904	-	-	-

	Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	60 000
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-
Réserves	-	-	-
Report à nouveau	-	-	83 904
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 806	-	- 1 806
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
TOTAL	- 1 806	-	142 097

16 / 23

Annexe aux comptes annuels

2. Précisions relatives à certains éléments

Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants	Charges à payer	Montants
	-	FNIP	3 877
	-		-
	-		-
TOTAL	-	TOTAL	3 877

Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants	Charges imputables	Montants
	-		-
	-		-
	-		-
TOTAL	-	TOTAL	-

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	IN EXTENSO	
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 372	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	3 372	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L 821-54 du code de commerce

Annexe aux comptes annuels

4. Contributions volontaires en nature

	Montant
Contributions volontaires en nature	
Dons en nature	-
Prestations en nature	4 784
Bénévolat	-
TOTAL	4 784
Charges sur contributions volontaires en nature	
Secours en nature	-
Mises à disposition gratuite de biens	-
Prestations en nature	4 784
Personnel bénévole	-
TOTAL	4 784
SOLDE	-

Le fonds LIRE ET SOURIRE a bénéficié de contributions volontaires en nature de 4.7 K €.

Les contributions volontaires correspondent :

- au mécénat de compétences réalisé par Forvis Mazars estimé à 4 784 euros pour les temps passés pour les travaux comptables au titre des comptes 2025.

Annexe aux comptes annuels

5. Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Au 31-12-2025		Au 31-12-2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	91 757	91 757	114 428	114 428
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	91 757	91 757	114 428	114 428
- Dons manuels	42 749	42 749	55 394	55 394
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	49 007	49 007	59 033	59 033
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON-LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	31 696		117 587	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	30 000	-	75 000	-
2.4 Autres produits non-liés à la générosité du public	1 696	-	42 587	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	950		7 087	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-		-	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-		-	
TOTAL	124 403	91 757	239 102	114 428
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	114 061	114 061	354 207	325 863
1.1 Réalisées en France	114 061	114 061	354 207	325 863
- Actions réalisées par l'organisme	-670	-670	22 899	4 555
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	114 732	114 732	331 308	321 308
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-		-	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 651		21 285	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	498		597	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-		-	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-		-	
TOTAL	126 210	114 061	376 089	325 863
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 806	-22 304	-136 986	-211 434

Annexe aux comptes annuels

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Au 31-12-2025		Au 31-12-2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	4 784	-	6 185	-
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature	4 784	-	6 185	-
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON-LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-	-	-	-
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL	4 784	-	6 185	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 784	-	6 185	-
Réalisées en France	4 784	-	6 185	-
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL	4 784	-	6 185	-

Annexe aux comptes annuels

6. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991

Emploi par destination	Exercice N	Exercice N-1
1 - MISSIONS SOCIALES	98 767	325 863
1.1 Réalisées en France	98 767	325 863
- Actions réalisées par l'organisme	-	4 555
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	98 767	321 308
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL DES EMPLOIS	98 767	325 863
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	498	597
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	-	-
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	99 265	326 460

Ressources par origine	Exercice N	Exercice N-1
1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	91 757	114 428
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats	91 757	114 428
- Dons manuels	42 749	55 394
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	49 007	59 033
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	91 757	114 428
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	950	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	-	7 087
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6 558	204 945
TOTAL	99 265	326 460

7. Ressources reportées, liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)

	Exercice N	Exercice N-1
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-6 558	-204 945
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	302 897
TOTAL	-6 558	97 952

Annexe aux comptes annuels

8. Contributions volontaires en nature

Emplois de l'exercice	Exercice N	Exercice N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-
Réalisées en France	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 784	6 185
TOTAL	4 784	6 185

Ressources de l'exercice	Exercice N	Exercice N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	4 784	6 185
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	4 784	6 185
Dons en nature	-	-
TOTAL	4 784	6 185

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties	-	-
Sûretés reçues	-	-
Sûretés données	-	-
Créances cédées non-échues (dont les effets de commerce escomptés non-échus)	-	-
Cessions de créances Dailly et affacturage	-	-
Garanties d'actif et de passif	-	-
Clauses de retour à meilleure fortune	-	-
Portage et autres engagements sur titres de capital	-	-
Engagements consentis de manière conditionnelle	-	-
Engagements de retraite et avantages similaires	-	-
Autres engagements	500 000	-

Soutien financier / transactions financières :

Le fonds de dotation LIRE ET SOURIRE a versé en 2025 à l'association LIRE ET SOURIRE un montant de 99 K€ conformément à la convention cadre de partenariat organisant les modalités de cette collaboration.

